

# ENVIRONNEMENT-QUALITÉ

N° 84



**Cerafel**  
Légumes, fruits & horticulture

Haute Valeur Environnementale

## Il est temps de se certifier

La Haute Valeur Environnementale (HVE) devient un label indispensable sur le marché français. Le Cerafel et les OP ont analysé le contenu de la démarche pour préparer au mieux vos exploitations.

**L**a certification environnementale, et son niveau d'excellence HVE, passe par un audit de l'exploitation. Les services qualité de Prince de Bretagne préparent le terrain pour que la démarche soit la moins contraignante possible pour les agriculteurs, notamment en temps. L'ensemble des documents nécessaires à l'audit sont normalement déjà disponibles et donnent lieu à un échange oral mettant en valeur vos pratiques.

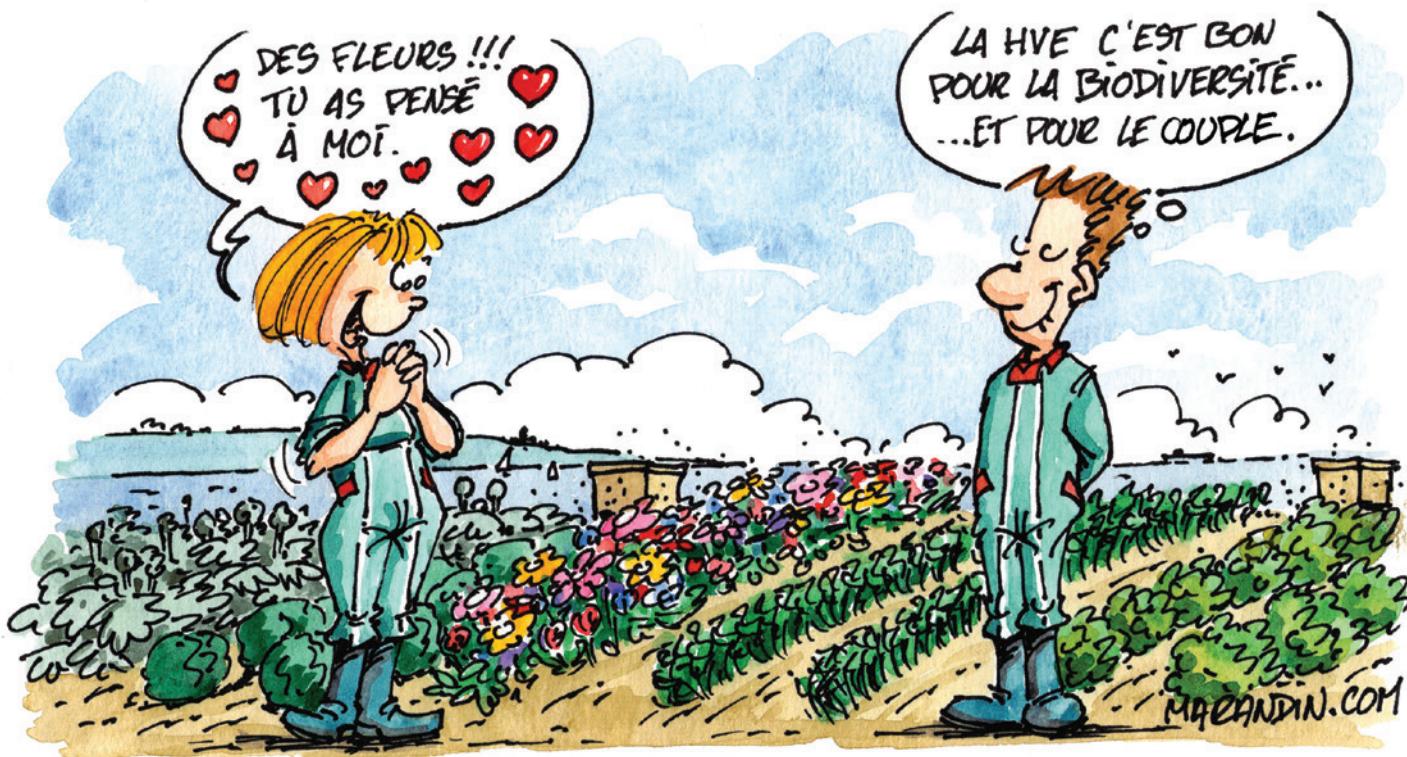
La démarche viendra certifier les bonnes

pratiques déjà mises en place dans vos exploitations. Une de plus, mais elle va rapidement devenir indispensable pour répondre à nos clients distributeurs. Marc Kerangueven, président du Cerafel et de la Sica de St Pol de Léon, le rappelle : nos concurrents se sont déjà lancés, il est grand temps de montrer que nous aussi, nous sommes capables de nous adapter pour répondre à la demande du marché. Sans quoi, nous risquons des pertes de marchés. Il souligne également que la démarche est

aussi une opportunité pour l'exploitant de mesurer sa performance et d'évaluer les voies de progrès.

Des audits blancs ont été lancés par les services Qualité pour préparer l'ensemble des producteurs à la certification. L'objectif : préparer les auditeurs afin de permettre à tous de se certifier le plus rapidement possible.

Julien Sérandour  
Animateur Environnement  
Qualité AOP Cerafel



HVE, niveau 3

# Agir, choisir et certifier

HVE, le niveau 3 de la certification environnementale, est une reconnaissance de performances environnementales élevées de l'exploitation.

**L**a certification HVE présente la particularité de s'intéresser à l'ensemble des pratiques de l'exploitation. Elle mesure concrètement les efforts réalisés en matière d'environnement sans juger de la conformité des moyens mis en œuvre comme c'est le cas pour GLOBALG.A.P. La démarche HVE concerne toutes les productions. Pour répondre à cette diversité de systèmes de productions, 2 options d'évaluation sont possibles.

## L'option thématique

L'option A mesure l'impact de l'exploitation sur l'environnement à travers 4 piliers (voir tableau 1) : la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et celle de l'irrigation. Chaque pilier est composé de plusieurs indicateurs comme le bilan azoté ou encore l'utilisation d'outils d'aides à la décision (OAD). L'auditeur mesure la performance de l'exploitation sur chaque indicateur et calcule une note. Chaque pilier doit atteindre minimum 10 pour certifier.

## L'option globale

L'option B traduit la performance de l'exploitation à travers la dépendance aux intrants et les surfaces favorables à la biodiversité. 2 indicateurs sont analysés pour valider la certification :

- La part des infrastructures écologiques (haies, bandes enherbées, lisière de bois...) doit être supérieure à 10 % de la surface agricole utile.
- Le poids des intrants (fertilisants, produits phytosanitaires, énergie...) doit être inférieur à 30 % du chiffre d'affaires de l'exploitation.

## Les étapes pour être certifié

L'option A s'adapte à un plus grand nombre de profils d'exploitations et offre la possibilité aux exploitants de voir leurs axes de progrès à un niveau plus fin. Dans un premier temps, l'auditeur de l'OP doit attester de la

conformité de l'exploitation à la réglementation : c'est le niveau 1 de la certification. Il réalise ensuite l'évaluation HVE selon l'option A ou B choisie par le producteur. Il s'appuie sur les documents déjà présents sur l'exploitation (voir tableau 2) et préalablement réunis par l'exploitant. Si l'évaluation est positive, elle sera validée par l'organisme certificateur lors de l'audit annuel de l'OP. À l'avenir, l'objectif sera de coupler

dans un même audit les certifications GLOBALG.A.P. et HVE. L'audit officiel se déroulera chez un nombre restreint de producteurs. Valable 3 ans, la certification prévoit une évaluation intermédiaire, dite de suivi, puis une nouvelle de renouvellement 3 mois avant la fin de validité. Il y aura également dans ce laps de temps, un contrôle annuel fait en interne par les services qualité environnement des OP. ■

**Tableau 1 - Les piliers de l'option A**

Thèmes	Indicateurs mesurés
<b>Biodiversité</b>	Part de la SAU en infrastructures agroécologiques, poids de la culture dominante, diversité cultures, rotations
<b>Stratégie phytosanitaire</b>	Part des surfaces non traitées (chimiquement), méthodes alternatives, nombre de variétés, IFT (Indice de Fréquence de Traitement) bas en pomme de terre et céréales
<b>Gestion de la fertilisation</b>	Part des surfaces non fertilisées, bilan azoté, utilisation d'OAD, couverture des sols automne
<b>Gestion de l'eau</b>	Part des surfaces non irriguées, suivi des enregistrements, utilisation d'OAD

**Tableau 2 - Documents nécessaires à la certification**

Option A	Option B
<ul style="list-style-type: none"><li>• Registre parcellaire de la télédéclaration PAC</li><li>• Factures : de semence ou de vente de la culture</li><li>• Fiches traçabilité ou compte Culture +</li><li>• Contrat d'engagement dans une MAE</li><li>• Documentation permettant de calculer la surface enherbée</li><li>• Analyses de reliquats ou de factures d'achat d'outils d'aide à la décision</li><li>• Document pertinent sur la mise en place des pratiques agronomiques pour économiser la ressource en eau</li><li>• Cahier d'enregistrement/suivi informatique des pratiques d'irrigation.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Registre parcellaire de la télédéclaration PAC</li><li>• Document technique ou comptable qui justifie la mise en place d'IAE</li><li>• Document qui détaille la méthode de calcul de l'indicateur utilisée qui montre que le respect du seuil de 30 % (intrants par CA).</li><li>• Livres de compte certifiés</li></ul>

*Les documents à présenter portent sur l'intégralité de l'activité de l'exploitation. Il faut ainsi penser à présenter tous les documents similaires qui concernent l'élevage ou des cultures faites en contrat.*

Marc Kerangueven, président du Cerafel

# "Le label HVE va rapidement devenir indispensable"

Marc Kerangueven est président de la Sica de St Pol de Léon et du Cerafel. Il nous détaille l'importance pour les producteurs de la marque Prince de Bretagne de s'engager, tous ensemble, vers la certification HVE.

## Pouvez-vous présenter la démarche HVE ?

HVE est une démarche d'exploitation qui se différencie d'une démarche produit comme la labélisation GLOBAL.G.A.P. Elle est liée à l'environnement à l'échelle de l'exploitation, et plus généralement à l'engagement dans l'agroécologie définie selon 3 critères : environnemental, social et économique. Aucune structure ne sera pérenne sans l'optimisation de ces 3 points.

## Quels sont les enjeux pour Prince de Bretagne ?

Sur le plan commercial, la démarche valide et conforte le choix de nos clients de travailler avec une entreprise sensibilisée aux phénomènes environnementaux et à la demande sociétale. Il y a une forte attente du marché, que ce soit les distributeurs ou les consommateurs et nous devons montrer que nous pouvons et voulons y répondre. Le label HVE est aussi un moyen pour le producteur de communiquer direc-

tement auprès du consommateur sur ses pratiques, ce que ne permet pas GLOBAL.G.A.P, par exemple.

## Que va apporter HVE aux producteurs ?

La certification HVE va très rapidement devenir indispensable auprès de nos clients distributeurs. Sans la validation de cette démarche nous risquons la dévalorisation de nos produits, voir la perte de marchés. HVE permet aussi de faire le point sur ses pratiques et de trouver des pistes de progrès, comme la démarche LEAF dans laquelle je suis engagée en salades. Par exemple, lorsque j'analyse ma consommation de gazole et qu'elle fluctue, je peux voir pourquoi et mettre en place une pratique qui consomme moins. L'analyse amène la réflexion et le progrès.

## Que se passe-t-il si Prince de Bretagne ne s'engage pas ?

Il faut s'attendre à des pertes de marchés. Les enseignes sont convaincues par cette démarche et attendent de nous qu'on s'y engage. Ce serait un échec pour la marque et ses producteurs de laisser penser que nous ne savons pas répondre aux attentes et faire évoluer nos pratiques. Nous ne pouvons pas rester en marge de ce phénomène sociétal. Reste à mettre en place !

## Où en sont les concurrents sur cette démarche ?

La démarche existe depuis 2009 mais ce n'est que très récemment que les filières s'y intéressent, en réponse aux critiques de la société. Certains de nos voisins sont certifiés comme Solaren qui a engagé 100 % de ses producteurs. La démarche se développe aussi dans les filières pommes, céréales et

en viticulture. HVE est une labélisation française qui va nous démarquer sur un marché hyperconcurrentiel vis-à-vis des autres pays européens.

## Quels sont les objectifs aujourd'hui ?

La totalité de la marque Prince de Bretagne devra répondre à cette démarche HVE, donc l'objectif est d'engager l'ensemble des producteurs. Nous devons nous y engager ensemble pour être crédible auprès de nos clients et sécuriser nos marchés.

## Comment les atteindre ?

Le service qualité réalise des audits blancs afin d'évaluer le niveau de performances environnementales de nos exploitations. Il faut trouver le schéma le plus adapté afin de simplifier le plus possible la démarche : le maximum de travail doit être fait dans les OP pour que cela ne pèse pas sur les producteurs. Prince de Bretagne fixera un délai à partir duquel chaque exploitation devra répondre à la certification HVE.

## Du point de vue du producteur qui s'engage, quel est l'intérêt ?

HVE met en avant ce que font les producteurs au quotidien pour préserver l'environnement. La démarche montre qu'ils sont sensibilisés pour faire évoluer leurs pratiques et qu'ils agissent. Le label est une opportunité pour le producteur de communiquer et d'expliquer ses pratiques. Il permet de montrer que nous avons évolué et que nous continuons de progresser en réponses aux attentes sociétales. Tout le monde a compris les enjeux aujourd'hui : l'agriculture doit intégrer tous les paramètres de la société et notamment l'environnement ! ■



Thomas Balcou,  
producteurs de légumes Prince de Bretagne

## Un état des lieux de nos bonnes pratiques



Producteur de légumes, Thomas Balcou a réalisé un premier audit blanc HVE avec le service qualité de l'OP. La certification demande uniquement les informations déjà présentes sur l'exploitation et un échange avec le producteur.

### Pourquoi avoir réalisé cet audit blanc HVE ?

HVE est une certification établie par le Ministère de l'Agriculture. Elle met en valeur nos bonnes pratiques déjà en place depuis de nombreuses années. C'est important pour nous de montrer que nous progressons dans nos démarches et de pouvoir communiquer directement aux consommateurs grâce au label apposé sur nos produits. Nous parlons de cette démarche depuis fin 2018 et aujourd'hui, les clients de Prince de Bretagne demande la certification HVE. Nos concurrents ont déjà pris de l'avance et il faut désormais nous lancer à notre tour afin de répondre à nos clients distributeurs.

### Avez-vous préparé l'audit blanc en amont ?

Le groupe Qualité de l'UCPT a réalisé des visites chez plusieurs producteurs pour préparer cet audit HVE. Ensemble, nous avons relevé des questions à vérifier avec le certificateur lors de cet audit blanc. De mon côté, je n'ai pas eu de démarche particulière à mettre en place. Je conseille

toute de même le logiciel "Culture Plus". Il centralise beaucoup d'informations pour répondre aux certificateurs. Grâce à l'audit blanc, nous allons mettre en place quelques détails pour apporter des points supplémentaires : des choses déjà en place mais il faut avoir la possibilité de les enregistrer dans nos logiciels. Par exemple, si nous pouvons cocher la case faux-semis dans le logiciel ou calculer les entrées et sorties des eaux de drainages, nous pourrons gagner des points dans l'évaluation.

### Avez-vous été mis à contribution pendant l'audit ?

Durant 4h, le certificateur pose des questions et nous devons fournir des papiers pour prouver nos actions. La documentation n'est rien de plus que la réglementation déjà en place et nous avons donc l'information à disposition, dans nos archives. La visite terrain vient confirmer nos propos et les documents. La difficulté se trouve parfois dans l'harmonisation des données. L'analyse du plan de fumure se fait du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août, la

### EARL Balcou Thomas

Ploubazlanec (22)

#### SAU :

- 15 000 m<sup>2</sup> de tomate grappe sous serre
- 9 000 m<sup>2</sup> de fraise sous abris bâches
- 55 ha de pleins champs (chou-fleur, brocoli, pomme de terre, céréales)

#### Certifications :

- GLOBALG.A.P.
- Grasp
- Agriconfiance

déclaration annuelle des flux d'azote du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, et les cultures sont semées à l'année N et récoltées en N+1. Il existe donc un décalage entre les données. L'échange avec le certificateur permet de trouver des solutions pour évaluer l'ensemble sur 3 ans.

### Comment avez-vous vécu l'audit par rapport à celui de GLOBALG.A.P. ?

GLOBALG.A.P. s'intéresse davantage à la réglementation. HVE est moins administratif : on parle plus de la technique et de la méthode pure. C'est un vrai état des lieux de nos bonnes pratiques pour montrer ce qu'on sait faire, mettre en évidence notre métier. J'ai moins eu l'impression d'être jugé. ■

### Klervi Quentel au Service Qualité

Jeune diplômée de l'ESIAB (École Supérieure d'Ingénieurs Agroalimentaire de Bretagne atlantique), Klervi Quentel a rejoint le service qualité en tant qu'Animatrice Qualité Environnement en septembre. Elle aura la charge d'animer et de coordonner la politique régionale Environnement Qualité et de venir en

appui du service qualité des OP. Précédemment, elle a passé 6 mois comme responsable qualité chez Nature et Aliments : "l'occasion de traiter les réclamations clients, rédiger des cahiers des charges, travailler sur des thématiques de gestion de crise et de traçabilité et de faire de la mise à jour documentaire."

